



Avec le soutien de  
**TOGO CRÉATIF**



**Liberté  
Créativité  
Diversité**

## Appel à projets 2023

### TOGO CRÉATIF

Les résidences artistiques « **TOGO CRÉATIF** » ont pour vocation de permettre aux artistes du spectacle vivant ou d'autres disciplines de disposer d'un accompagnement pour créer leur spectacle ou leur œuvre.

Cet accompagnement comprend la mise à disposition d'un lieu, principalement un chapiteau Magic Mirrors dédié, qui permet aux équipes artistiques de travailler, d'imaginer, de tester, de composer et de présenter leur processus de création de spectacle.

Ce studio de création est aussi un outil privilégié pour la médiation culturelle, pour l'accueil de classes, pour faire des répétitions ouvertes, pour tester sa production, et pour les publics c'est l'occasion de rencontrer les artistes au travail, d'échanger avec eux, de construire des projets éducatifs et artistiques.

Modulable, ce chapiteau en bois permet également d'envisager des configurations nouvelles avec le public, notamment par la possibilité de présenter les œuvres en circulaire, en semi-circulaire, en bi-frontal ou en frontal...

Le programme de résidences valorise les projets artistiques ancrés sur le territoire togolais, portés par des artistes africains, accompagnés éventuellement d'artistes européens, dans une logique de partage et d'alliance de compétences, de productions communes de spectacles.


Cet accompagnement comprend également des aides à la création qui seront accordées selon les projets aux compagnies ou structures bénéficiaires du programme.

#### Critères d'éligibilité

Les candidats doivent :

- être engagé.e.s dans la vie professionnelle et justifier d'un parcours artistique professionnel (travaux antérieurs),
- se libérer de leurs activités pour être pleinement disponible pendant toute la période de résidence,
- être constitué.e.s en association ou justifier d'une structure support administratif.

#### Dossier de candidature

Le dossier complet doit être déposé à l'Institut Français du Togo avant le 29 janvier 2023 sous format électronique uniquement à l'adresse suivante  [direction@institutfrancais-togo.com](mailto:direction@institutfrancais-togo.com)

Pièces du dossier :

- le formulaire de candidature,
- la présentation du projet artistique,
- le CV des artistes candidats,
- le budget équilibré et détaillé en dépenses et en recettes pour toute demande d'aide à la création.

#### Critères de sélection

La sélection est effectuée par un jury composé de l'équipe Togo Créatif et de personnalités qualifiées. Le jury estimera ainsi :

- la qualité et les perspectives du projet,
- la nécessité de la résidence dans l'aboutissement du projet,
- le protocole de travail envisagé,
- les contacts ou collaborations établis sur place,
- les dispositifs de sortie de résidence ou/et de médiation (rencontres, ateliers, conférences etc.) proposés dans le cadre de la résidence.

**Les résultats seront publiés sur le site de l'IFT : [institutfrancais-togo.com](http://institutfrancais-togo.com)**